

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA REGION ARBOIS – POLIGNY**

Siège Social :

MAIRIE DE MONTHOLIER 39800

Secrétariat : le mercredi de 10h00 à 12h00

Tél : 03 84 37 56 70 (mairie de Montholier)

sie.arbois.poligny@wanadoo.fr

Séance du 20 juillet 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
2022-02-01 : contraction d'un prêt**

PRESENTS (24) : Mrs GUIBOUX P, JACQUOT P, Abergement le Grand ; VIONET A, Abergement le Petit ; BOUDRY J, Arbois ; BONNOT F, Bersaillin ; BOURGEOIS J, MOREY JJ, Brainans ; AUBERT G, Buvilly ; VALLET C, Colonne ; ROBERT B, Grozon ; PETITGUYOT JP, La Ferté ; CHENU T, Mathenay ; ROUSSEY C, Montholier ; GAILLARD JF, Poligny ; PACCARD J, CRINQUAND M, Pupillin ; TRONCHET G, Saint Cyr Montmalin ; RAVIX I, Vadans ; BONTEMPS L, Villerserine ; FOYET MO, TOLLE E , Villette les Arbois

ABSENTS (12) : JOAQUIM M, Abergement le Petit ; MARGUET Y, Bersaillin ; GAILLARD F, Buvilly ; MELOT J, Colonne ; BRIAULT J, La Ferté ; VURLOD H, Mathenay ; JEANNEAUX F, Molamboz ; EVE F, Montholier ; TAINE C, Saint Cyr Montmalin ; BLONDEAU O, GOYOT P, Tourmont ; VAGNET S, Villerserine

EXCUSES (2) : DECOTE Y, Aumont ; BAVEREL E, Vadans ; (hors syndicat : VIEUX A, Ounans)

POUVOIRS (5) : LECOQ Y à AUBERT G, Buvilly ; REMY P à BOUDRY J, Arbois ; GONZALEZ S à ROBERT B, GROZON, DE BRISIS J à TRONCHET G, Saint Cyr Montmalin ; REVERCHON J à GAILLARD JF, Poligny ;

SECRETAIRE : VIONNET A, Abergement le Petit

ASSISTENT : M. Cédric BIEGLE (SIDECE), M. Loïc LESNE (SOGEDO)

Il est proposé de souscrire un prêt auprès du Crédit Mutuel, dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes :

- montant du prêt : 1 000 000€
- durée d'amortissement du prêt : 60 trimestres (15 ans)
- coût du crédit : 126 784,52€ (sur 15 ans)
- taux d'intérêt à taux fixe : 1,60%
- amortissement du capital : échéances trimestrielles constantes
- frais de dossier : 0,1% (soit 1 000€)

A l'unanimité, les délégués :

- valident le principe de la souscription d'un prêt à hauteur d'1 000 000 € pour les raisons ci-dessus ;
- autorisent la présidente à signer le contrat de prêt avec l'établissement bancaire Crédit Mutuel, en réglant les conditions du contrat comme indiqué ci-dessus ;
- autorisent la présidente à signer tout document relatif à ce sujet

Pour copie conforme et certification,

cachet et signature

S.I.E. Arbois - Poligny
Mairie de Montholier
360 route de Genève
39800 MONTHOLIER
sie.arbois.poligny@wanadoo.fr